



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

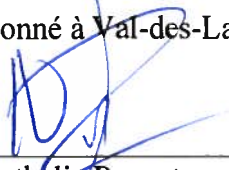
### AVIS PUBLIC Règlement numéro 444-21-01

#### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du *Code Municipal du Québec*, avis vous est donné que le **Règlement 444-21-01** de délégation de pouvoirs concernant la politique sur le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication et de l'attribution de contrat a été adopté lors de la séance du 20 mars 2021 et est mis en vigueur à compter de ce jour.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 25 mars 2021.

  
Nathalie Paquet  
directrice générale et secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Paquet, directrice générale de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 25 mars 2021.

  
Nathalie Paquet  
Secrétaire-trésorière/directrice générale